

Attestation d'accueil

Pièces à fournir :

- 1 timbre fiscal à 30 €

- Carte Nationale d'identité ou un passeport, ou un titre de séjour de la personne qui reçoit l'étranger,

- Un titre de propriété ou un bail locatif et une facture d'eau, d'électricité ou de téléphone ou une quittance de loyer de domicile,

- Tout document permettant d'apprécier les ressources et sa capacité à héberger l'étranger dans des conditions normales de logement : **Taxe d'habitation et dernière déclaration d'impôts sur le revenu + 3 Derniers bulletins de salaire**

- **Adresse et identité exacte de la personne qui doit venir (copie passeport avec Numéro de celui-ci)**